

AVORTEMENT AUX USA : NOUS NE VOULONS PAS PERDRE DE DROITS, NOUS VOULONS EN GAGNER !

La Cour suprême des États-Unis devrait publier très rapidement maintenant sa décision annulant l'arrêt Roe vs Wade (1973) qui garantit le droit à l'avortement dans tous les pays. Si cette décision était prise, il reviendrait alors à chacun des cinquante États de juger si l'avortement est légal sur son territoire, ou pas. Le risque est grand alors que de nombreux États interdisent le droit à l'avortement et certains le font déjà. A l'heure où les femmes d'Irlande, de Colombie, d'Argentine, conquièrent le droit fondamental à l'avortement, il est totalement inconcevable que ce droit régresse dans quelque partie du monde que ce soit par exemple pour les Ukrainiennes réfugiées en Pologne qui se voient interdire d'avorter alors que ce droit existe dans leur pays.

Pour la CGT, le droit à l'avortement est indispensable à la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation, à leur accès au travail et donc à leur autonomie financière.

Le droit à l'avortement, même légalisé, peut être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins, l'absence de structures hospitalières adéquates, les restrictions de personnel et les suppressions de centres pratiquant l'avortement et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires.

La lutte pour les droits des femmes doit continuer.

MOBILISATION POUR LE DROIT A L'AVORTEMENT PARTOUT DANS LE MONDE

**Collectif Avortement dans le monde,
les femmes décident.**

**RASSEMBLEMENT
MERCREDI 29 JUIN 2022 19 H
PLACE DUGUESCLIN
A SAINT-BRIEUC**